

Marché Nocturne vendredi 30 Juin 2023
2023/PM/076

Nous, Maire de la Commune de CARBONNE,

Vu les articles L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal

Vu l'Article L 310-2 du Code de Commerce

Vu la demande présentée par Monsieur BARICHELLO Alain, trésorier de l'association « Carbonne + », en date du 10 Mai 2023

Considérant qu'il convient de règlementer la circulation et le stationnement pendant le **marché nocturne organisé le vendredi 30 Juin 2023,**

ARRETONS

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits le **vendredi 30 Juin 2023 à partir de 18h00 jusqu'au samedi 01 Juillet 2023 01h00,**

- Place de la République, dans la portion comprise entre la rue Gambetta et la rue Jean Jaurès,
- rue Jean Jaurès,
- place des Halles
- rue du Milieu

Article 2: Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3: Ampliation sera donnée à :

- Monsieur le Sous – Préfet,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Carbonne
- Madame la Directrice Générale des Services,
- Monsieur le Chef de service de Police municipale
- Monsieur BARICHELLO Alain,

A Carbonne, le 30 Mai 2023

Le Maire,

Denis TURREL

